

## Réaménagement de la place de la Révolution - Relance de la concertation préalable

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : L'opération Marché Beaux-Arts représente un volet important de la politique de redynamisation et d'embellissement du centre-ville et le réaménagement de la place de la Révolution constitue la pièce maîtresse de l'aménagement des espaces publics liés à l'opération Marché Beaux-Arts.

Le 27 septembre 2001, le Conseil Municipal a pris la décision de poursuivre la concertation préalable sur l'aménagement de ces espaces publics. Plusieurs réunions ont eu lieu : avec le Conseil de quartier de la Boucle et de la Chapelle des Buis, avec les commerçants et l'association Renaissance du Vieux Besançon ; une exposition publique du projet s'est déroulée dans la halle couverte du marché du 14 décembre 2001 au 21 janvier 2002.

Le Conseil Municipal a approuvé le 21 février 2002 le bilan de la concertation préalable et a autorisé le lancement des travaux.

Depuis cette date, parallèlement à l'avancement du complexe Marché Beaux-Arts et du parking, le processus opérationnel est engagé pour l'aménagement des espaces publics.

Le marché de fourniture des pierres naturelles a été passé et les travaux suivants réalisés : réfection et pavage des rues Pâris et Petit ; le pavage du haut de la rue Courbet est en cours de réalisation.

L'étude menée par le bureau d'études Transitec a permis d'examiner la faisabilité d'une voie de desserte réglementée rue des Boucheries et sur le pont Battant et les conditions d'une desserte de transports en commun de qualité pour le secteur.

Ces orientations en matière de déplacement et des interrogations portant sur certains aspects du projet aboutissent à proposer un parti d'aménagement de la place comportant des changements et néanmoins conforme aux grands principes retenus jusqu'à présent.

L'aménagement de la place de la Révolution constitue un enjeu important et revêt un caractère emblématique. Il permet à cet espace de redevenir pleinement une place, une place attractive en cœur de ville.

Une telle transformation s'effectue bien sûr à l'échelle de la longue durée. Il est ainsi proposé de relancer la concertation préalable, limitée à la place de la Révolution pour laquelle sont proposées des évolutions par rapport au projet initial.

Avant de présenter les options retenues en matière de déplacement et le parti d'aménagement, il est important de reprendre les objectifs généraux relatifs à l'aménagement de la place.

### Les objectifs généraux

#### 1. La redynamisation du quartier

Les espaces publics participent à l'ambition de renouveau de cette partie de ville s'inscrivant dans l'objectif plus global de redynamisation du centre-ville :

\* en favorisant et facilitant l'accessibilité et les échanges

\* en renforçant l'image du quartier dans ce qu'il a d'affirmé : une vocation commerciale marquée et ancienne et une identité culturelle forte

\* en valorisant le commerce existant et à venir

\* en offrant une véritable multifonctionnalité.

## 2. Redonner à la place de la Révolution un véritable statut de place

\* en assurant un traitement de façade à façade.

Avec la suppression de la halle couverte -aujourd'hui réalisée- la piétonnisation, le traitement global de la place de façade à façade offrira une lecture générale unitaire et homogène, sans rupture visuelle.

\* en permettant à la place d'être multifonctionnelle et animée.

Le traitement de l'espace doit être conçu pour assurer les activités régulières du marché de déballage et permettre des manifestations ponctuelles, culturelles, commerciales, associatives...

La place doit également être animée, vivante, agréable au quotidien en dehors des activités du marché ou des manifestations ponctuelles.

Redevenue une véritable place, la Place de la Révolution trouvera ainsi pleinement son rôle et son identité dans l'ensemble des espaces publics du centre-ville.

## 3. Valoriser le patrimoine

Par un traitement global ambitieux, par une mise en lumière de qualité, le patrimoine sera mis en valeur, particulièrement le bâtiment du Conservatoire et le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui devra être davantage ouvert sur la place et participer à la vie de celle-ci.

## 4. La mise en œuvre du PDU

Les principes d'aménagement retenus pour la Place de la Révolution permettent de mettre en œuvre les orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Ville de Besançon :

- extension du secteur piéton
- suppression du trafic de transit en centre-ville
- desserte optimale des équipements par les transports urbains
- création d'un espace privilégié pour les modes doux (piétons et deux roues) en connexion directe avec l'itinéraire de loisirs des berges du Doubs.

Pour les deux premiers points précités, une étude a été confiée à un bureau d'études en novembre 2002, afin de vérifier la faisabilité technique de la fermeture du Pont Battant à la circulation automobile (aujourd'hui 10 000 véhicules / jour). La faisabilité a été confirmée ; en effet, les 3/4 des automobilistes utilisant le pont Battant sont en transit. Le trafic de transit sera reporté sur la rocade du centre-ville, elle-même délestée par le Boulevard, lui-même délesté par la voie de contournement (ouverture le 25 septembre 2003).

Ainsi, la zone d'accès réglementée sera étendue à la Place de la Révolution, la rue Goudimel, la rue des Boucheries, la rue Gustave Courbet et le pont Battant. La Place de la Révolution sera fermée à la circulation automobile ; les accès véhicules seront réservés aux riverains, livraisons, intervention des services et de secours ; le stationnement y sera interdit.

L'accès au quartier Battant se fera par le quai Veil Picard à l'Ouest et le quai de Strasbourg à l'Est. Ainsi, les sens de circulation des quais Veil Picard, Strasbourg et de la rue d'Arènes seront inversés.

Ces dispositions accompagnées d'une requalification soignée des aménagements permettront un meilleur partage de l'espace public. Les déplacements doux (piétons, deux roues) seront favorisés et l'accessibilité en transport public renforcée.

En concertation avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, une réflexion a été également menée sur la desserte adaptée du transport urbain du secteur Marché Beaux-Arts, compte tenu des nombreuses activités telles que le marché, le complexe cinématographique, le commerce, le musée, le Conservatoire.

Ainsi, la Place de la Révolution sera desservie par deux arrêts principaux : l'arrêt Poste - rue de la République et l'arrêt Marché Beaux-Arts à l'entrée Est de la Place, desservi dans les deux sens. Tous les secteurs desservis par le réseau GINKO et notamment les quartiers de la Ville pourront ainsi accéder dans de bonnes conditions au secteur Marché Beaux-Arts.

De plus, le réseau de soirée sera adapté, afin de permettre notamment la desserte du complexe cinématographique.

Enfin, le concept d'aménagement de la Place de la Révolution a pris en compte une possible évolution de la desserte de transport urbain par un matériel roulant en site propre.

#### *5. L'aménagement de la place*

##### **Les contraintes de la place**

La forme générale de la place évoque celle d'un triangle rectangle dont l'hypoténuse correspond à la façade de la rue des Granges prolongée.

Topographiquement, la place n'est pas régulière. Le point le plus haut se situe au droit de la pharmacie, rue des Granges prolongée et le point le plus bas vers la porte de Huit trous, rue des Boucheries, ce qui représente une différence de niveau de 2.25 m que le projet s'efforce d'intégrer dans le respect des objectifs définis précédemment, à savoir une place de façade à façade, sans obstacle.

Une voie de desserte réglementée est nécessaire pour le fonctionnement de la place et son irrigation par les transports en commun.

La Place de la Révolution, outre sa vocation à accueillir le marché de plein air, servira de lieu d'accueil à des manifestations diverses (sportives, culturelles, festives...)

Cette multifonctionnalité implique une attention particulière par rapport à l'implantation de mobilier, d'arbres, supports de toute nature, pouvant entraver le libre fonctionnement de la place.

##### **Le projet retenu au Conseil Municipal du 21 février 2002**

Le projet retenu concentrait les différences de niveau, sous forme d'escaliers, autour de la fontaine réimplantée à la hauteur de la porte des Huit trous dans le prolongement de la façade de la Présidence de l'Université. Cela permettait de libérer d'une part un espace en contrebas adapté à l'installation de terrasses pour les cafés et restaurants nombreux le long de l'actuelle rue des Boucheries et d'autre part un parvis devant le Conservatoire National de musique. Le reste de la place, entièrement situé sur un même niveau, se voyait amputé d'une surface affectée à la voie de desserte réglementée, dans le prolongement de la rue Goudimel.

C'est cette configuration de la voie de desserte qui a été à l'origine de la remise en cause du parti initialement retenu.

### **Le nouveau parti**

La nouvelle proposition répond aux objectifs initiaux et maintient les grands principes retenus avec certains changements dans le parti d'aménagement.

La voie de desserte réglementée est rapprochée, par rapport au projet initialement retenu, de 12 mètres environ des façades de la rue des Boucheries. Ce décalage est rendu possible en inclinant l'angle de la voie dès la rue Paris. Le gain de place satisfait l'objectif de libérer un maximum de surface pour les activités tout en permettant de ménager un espace convivial en face des commerces de la rue des Boucheries destiné aux terrasses et de conserver une esplanade devant le Conservatoire de musique.

Le rattrapage des différences de niveau se fait, comme dans le projet précédent, de part et d'autre de la porte des Huit trous. Une rampe perpendiculaire à l'immeuble, relie la porte des Huit trous à la place. Le long de cette rampe, un escalier graduel permet de rejoindre l'esplanade du Conservatoire, placette suffisamment vaste pour servir d'espace de représentation. De l'autre côté de la rampe, au droit des commerces, deux terrasses linéaires parallèles à la façade permettent de rattraper en douceur le niveau de la voie de desserte réglementée. Les terrasses sont séparées entre elles et de l'allée d'accès aux commerces par deux marches à chaque fois. Du mobilier urbain de type barrières ou bacs d'orangerie organisera l'occupation de l'espace et une charte réglementant le mobilier des terrasses et les dispositifs pare-soleil serait souhaitable.

La fontaine est implantée le long de l'actuel prolongement de la rue des Granges, en face de la pharmacie, dans l'axe du Musée, au point le plus haut de la place.

La nouvelle implantation de la fontaine sert de tête de composition du calepinage. Le dessin au sol, tout en lignes courbes, rompt avec la proposition précédente ; il s'organise de manière à offrir plusieurs lectures de la place : à la fois, en «s'accrochant» à la façade du Musée pour affirmer ce symbole de la culture et à la fois en s'appuyant sur la façade de la rue des Granges prolongée pour une appropriation de l'ensemble de la place, de façade à façade. La recomposition de la place offre l'occasion de repenser la façade principale du Musée et sa partie accueil afin d'établir une relation très forte avec l'espace public. Seul un concours d'architecture est à la mesure d'un tel enjeu.

Le calepinage des matériaux de revêtement de sol est conçu de manière à évoquer un cadran horaire qui, équipé, deviendra une horloge qui sera à l'échelle de la place de la Révolution, un clin d'œil au passé horloger prestigieux de Besançon.

Le dallage est constitué de bandes structurantes en dalles de granite et d'un remplissage en pavés de même nature déclinés en quatre coloris : jaune, gris clair, gris bleu, noir, qui, combinés en eux dans des proportions variables, permettent des variations que la lumière changeante tout au long de la journée, au fil des saisons, rend aléatoires.

## Mise au point du projet

### La mise en valeur

Sur la base du nouveau projet et en complément de la composition au sol, une mise en valeur de la fontaine, de la place et de ses équipements sera recherchée, à savoir :

- mise en lumière de la place et des ses façades (Conservatoire, Musée) avec recherche d'animation
- éclairage réglementaire de la place (éclairage public)
- animation hydraulique et mise en lumière de la fontaine
- animation et mise en service du cadran horaire.

Cet objectif mérite la collaboration d'une équipe spécialisée associant, entre autres, un concepteur lumière et un hydraulicien, désignée par concours de maîtrise d'œuvre après mise en concurrence.

### La concertation préalable

Les objectifs à atteindre, les contraintes de la place ont prévalu pour organiser le parti proposé dans ses grandes lignes mais cela n'exclut pas à ce niveau de l'étude des interrogations portant sur des points tels que :

- la fontaine : doit-on reposer l'existante ou la remplacer par une création contemporaine ?
- les arbres : la place, pour répondre totalement aux objectifs, est traitée de manière très urbaine, minérale, de façade à façade. Le patrimoine de la Ville est remis en situation.

A ce parti urbain, s'ajoute une dimension fonctionnelle : celle d'une place devant accueillir le marché de plein air et des installations (podiums, chapiteaux...) destinés à supporter des manifestations diverses.

La présence de quelques arbres remet-elle en cause les objectifs ?

- le mobilier urbain : pour quel usage, quel style ?

La nouvelle orientation de l'aménagement nécessite la mise en place d'une concertation préalable complémentaire.

Cette concertation se fera sur la base des conclusions de la démarche ci-dessus.

Les modalités de la concertation portant sur l'ensemble sont :

- l'insertion d'articles dans la presse et le journal municipal
- l'accueil des personnes par le service Urbanisme de la Ville
- la mise à disposition d'un registre pour recevoir les observations
- une exposition d'une durée minimale de quinze jours
- des rencontres avec le conseil de quartier et des associations (commerçants...).

La durée sera étalée sur deux mois : octobre et novembre 2003.

Le premier Conseil Municipal de l'année 2004 sera appelé à en faire le bilan et à se prononcer sur la mise au point des études en vue du lancement des travaux.

### **Le financement**

Le financement des études relatives à la mise en lumière de la place, l'éclairage et la mise en eau de la fontaine ainsi que des outils de communication nécessaires à la mise en place de la concertation préalable est intégré dans le volet études de l'opération pour laquelle une estimation globale d'un montant de 5 825 000 € TTC a été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 février 2002.

Cette estimation ne comprend pas les prestations liées à la mise en lumière de la place et la mise en lumière et en eau de la fontaine. Elle évoluera en fonction de la proposition retenue.

Pour l'exercice 2003, les crédits pour l'aménagement du secteur sont prévus sur l'imputation 90.822.2315.95024.30300.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- valider les principes du nouveau plan d'aménagement et le nouveau plan de circulation,
- lancer une concertation préalable complémentaire portant sur le projet d'aménagement de la place et mettre en place les modalités et les moyens définis précédemment,
- lancer un concours de concepteur lumière et de mise en valeur de la fontaine et de l'horloge,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés et les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux liés à la dépose de la fontaine et éventuellement à sa repose en fonction du bilan de la concertation préalable, après les procédures normales de mise en concurrence,
- signer également le ou les ordre(s) de service ou avenant(s) nécessaire(s) à la réalisation complète des travaux liés à la dépose de la fontaine et éventuellement à sa repose, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

**«M. LE MAIRE :** Concernant la place du Marché, vous savez qu'on a engagé au centre de cette ville un très vaste programme de travaux, le programme le plus important qu'il y ait eu depuis les années 25 - 30 avec ce qu'avait entrepris Charles SIFFERT. Ce réaménagement de la place du Marché, c'est une grande ambition pour la Ville, la City, Marché Beaux-Arts, Pasteur, le programme logements de la Mouillère qui est en train de démarrer, on commence à réaménager nos parcs et nos jardins, le fonds d'embellissement urbain qui se met en route -je rappelle que nous allons bientôt inaugurer la statue d'Ousmane SOW- les travaux sous la Porte Noire, le square Castan, enfin bref il y a une multitude d'opérations qui participent à ce que j'aurais envie d'appeler la mise en beauté de notre ville.

J'insiste bien aussi pour dire que ce nouvel aménagement de la place de la Révolution, ce n'est pas quelque chose d'anodin. C'est un nouveau point de centralité à Besançon. On a voulu que ce soit un espace de vie, un espace d'animation en plein cœur de la Boucle avec aussi une mise en valeur particulière de toute l'architecture de cette place et une mise en lumière qui sera soignée, on vous en parlera tout à l'heure puisque nous allons lancer un concours d'architecte pour la mise en lumière. Ce qu'on souhaite effectivement, c'est que cette place du Marché, de la Révolution devienne un nouveau lieu de rendez-vous des Bisontins. Je ne dirai pas le lieu de rendez-vous car je suis très sensible au fait qu'on doit préserver un équilibre dans la Boucle, il y a le haut de la Boucle avec Granvelle, sous la Citadelle, quartier capitulaire, la place du Huit Septembre, le centre avec la place du Huit Septembre, le haut et de l'autre côté la place du Marché, même en allant un peu plus loin Battant. Donc c'est un nouveau lieu d'attraction pour Besançon mais je le répète on est attentif à maintenir un équilibre entre tous ces points.

Cette place de la Révolution va être un lieu d'échanges autour du Marché, un lieu de culture, un lieu de rendez-vous pour les grands rendez-vous culturels, je dirais peut-être un lieu de farniente, de douceur de vivre au pied du cinéma et quasiment sur le Doubs puisque vous savez que par ce qu'on appelle les huit trous on arrive directement sur cette magnifique promenade que nos services ont aménagée tout autour du Doubs, et puis peut-être aussi un lieu de contemplation pourquoi pas la nuit avec les lumières, se reposer et pouvoir réfléchir.

Pour relever ce défi, on a beaucoup concerté, on a beaucoup écouté les habitants, les commerçants, puis TRANSITEC a fait une étude très pointue pour mesurer la faisabilité, Jean-Claude ROY vous en parlera dans un instant, de l'interdiction de passage des voitures de transit dans ce lieu. C'est suite à cette étude et concertation qu'on a fait évoluer le projet, légèrement, mais il sera à nouveau soumis à la concertation.

**M. Jean-Claude ROY :** C'est l'occasion de rappeler que c'est un travail étroit qui a été fait à la fois par les services de l'Urbanisme, Voirie, Études et Travaux, le Cabinet TRANSITEC qui a été cité par le Maire mais aussi des services de la Communauté et le service marketing de la CTB. Ce sont donc tous ces services qui ont travaillé ensemble et que je remercie globalement.

Nous sommes bien dans le contexte d'une extension du secteur piétonnier inscrit dans les orientations du PDU. Nous poursuivons une action cohérente que nous avons commencée dès le début de ce mandat. Je citerai la rue Claude Pouillet, la rue Pasteur, la rue du Palais de Justice récemment, la rue Hugues Sambin, la rue Jean-Jacques Rousseau, etc. La problématique a été étudiée sous trois angles.

Premièrement le report de trafic de transit de la place et du pont Battant était-il possible ? Si oui, quelle desserte pour le quartier Battant ? Deuxièmement, comment privilégier ces espaces nouveaux pour les modes doux en les relayant, et le Maire l'a dit, au circuit de la Boucle ? Troisièmement, comment organiser une desserte de qualité sur la place qui vienne renforcer la faible desserte de jour, inexistante de nuit ?

Donc le Cabinet a établi un diagnostic qui démontre qu'aujourd'hui sur le pont Battant nous avons environ 9 000 véhicules par jour, 76 % soit les trois quarts de ces véhicules sont des gens ou qui ne se sont pas arrêtés en ville, ou qui se sont arrêtés en ville avant de se diriger vers leur destination finale en passant par le pont Battant sans s'arrêter dans ce quartier. Le diagnostic du Cabinet d'études TRANSITEC permet ainsi de conclure que le pont Battant sert de sortie du centre-ville plus que d'accès au quartier et que les trois quarts des véhicules qui l'empruntent aujourd'hui n'ont rien à faire sur le quartier Battant. On pourrait donc laisser seulement subsister sur le pont le trafic de transports publics, les véhicules de secours, les résidents, les modes doux et les services de livraison. L'étude, très pointue a précisé le Maire, a pris en compte les aménagements de voirie, des carrefours à feux, les effets de report de trafic. Le trafic de près de 7 000 voitures en transit sera reporté sur la rocade du centre, elle-même délestée par le boulevard et à partir du 25 septembre prochain, allégée du report vers la rocade Nord-Ouest. La fermeture du pont Battant au trafic de transit entraînera une baisse de trafic de 90 % sur la place de la Révolution telle que vous la connaissez aujourd'hui.

La circulation projetée pour septembre 2004 dans la Boucle prévoit une sortie par le quartier de la rue Gambetta, une inversion de la rue Courbet et du tronçon Nord de la rue des Granges, la mise en place d'une borne de contrôle d'accès rue Goudimel filtrant les riverains et les livreurs. Dans le quartier de Battant c'est une entrée à l'Est par le quai de Strasbourg et à l'Ouest par le quai Veil Picard, les deux quais étant en sens inversé. C'est un aménagement de la place Jouffroy d'Abbans et de la rue d'Arènes elle aussi en sens inversé. Les entrées sont inchangées pour l'accès Nord et les sorties sont inchangées pour rejoindre la rocade du centre.

La desserte de transport public aujourd'hui c'est trois lignes de bus (130 bus par jour) qui vont dans un seul sens, une desserte insuffisante pour relier correctement les quartiers, pas de desserte de soirée projetée pour septembre 2004, c'est une étude à double sens qui a été retenue parce qu'elle permet une liaison péri-urbaine et urbaine de qualité à travers le réseau Ginko. Elle est commode et lisible pour un usager parce qu'il reprend le bus là où il descend et elle s'inscrit dans l'avenir avec le développement de l'îlot Pasteur et avec les matériels qui sont appelés à circuler ultérieurement, on peut penser au tramway. Il est donc prévu de créer une ligne nouvelle structurante Palente/ Orchamps - Planoise dans les deux sens, d'y maintenir la ligne 3 actuelle et de desservir avec les deux sens les lignes 31 et 32, voilà pour la desserte de journée. Pour la desserte de soirée qui n'existe pas, on envisage d'assurer une desserte avec une ou deux lignes pour mettre en liaison avec la place Campus - Palente/Orchamps et Planoise.

Quelle circulation sur la place ? Les grands principes, ce sont les piétons qui y auront priorité et les modes doux. Les modes doux seront en liaison avec les rives du Doubs, je l'ai déjà dit. Le stationnement sera interdit sur la place puisque nous aurons à proximité d'une part les 1 000 places du parking Marché Beaux-Arts achevé et d'autre part le parking Cusenier, soit près de 1 200 places affectées au stationnement. Le parti retenu est aussi d'alléger la place de la Révolution de son trafic de transit et permettre un trafic de transports en commun en journée et en soirée. Le Cabinet TRANSITEC a réalisé un logiciel qui vous montre ce qu'est la situation actuelle sur la place du Marché aujourd'hui avec son cortège de voitures. C'est en accéléré deux fois, de même que l'image qui lui succédera. Les pointillés qui se déplacent bien sûr ce sont les piétons. A certaines heures sur le pont Battant, c'est 1 000 piétons par heure. Voilà le bus qui vient dans ce quartier, celui de la ligne 3 sûrement ou le 31 ou le 32. Voilà un petit peu la situation d'aujourd'hui, c'est une situation à 11 heures.

Et voilà la situation projetée toujours en simulation. L'étude qui a été retenue a tenu compte des situations les plus pénalisantes c'est-à-dire la fontaine non déplacée, la voie en courbe initialement prévue dans le projet, intégrant toutes les circulations en bus articulés et les modes doux. C'est un projet de circulation qui nous laisse beaucoup de souplesse parce que la marge est grande entre ce que peut permettre le système en fonctionnement par sas et les 350 bus qui sont retenus dans le projet.

La place sera donc bien desservie parce qu'elle sera complétée en dehors de la desserte elle-même de la place, par l'arrêt Poste sur les autres lignes qui est situé à 150 mètres. Cette nouvelle organisation aura des incidences positives au cœur de ville qui, tout en conservant une desserte de qualité verra le nombre de ses bus baisser de 10 %, ce qui portera la diminution à moins de 23 % place Saint-Pierre par exemple depuis juin 2002. Ainsi, en deux ans et en deux étapes, nous aurons parcouru la moitié du chemin des orientations du PDU en la matière.

En conclusion, vous l'aurez compris cette desserte a été étudiée pour être de qualité avec le souci de préserver le cadre urbain, la qualité de vie des riverains et des usagers de la place. Avec votre accord Monsieur le Maire, je passe la parole à Michel LOYAT qui présente les principes d'ensemble du parti d'aménagement de cette place.

**M. LE MAIRE :** Avant de passer la parole à Michel LOYAT, je voudrais remercier d'une part la qualité de l'étude que vous avez faite avec TRANSITEC parce qu'on se rend compte que cela a été fait vraiment d'une façon très scientifique. Quant au dossier que va présenter Michel LOYAT, je voudrais remercier les services techniques, la direction Études et Travaux, Valérie MAGNIER et puis aussi M. PASQUIER, qui ont beaucoup travaillé sur ce projet. Cela n'a pas été facile, on leur a fait recommencer c'est vrai assez souvent leur copie, c'est pour cela que je tiens à redire publiquement combien ils ont bien travaillé, combien nos services ont bien travaillé par rapport à ce projet qui maintenant prend vraiment en compte nos objectifs, les remarques des habitants, des commerçants, et qui fait que l'on aura bientôt une très belle place. Je remercie aussi Michel LOYAT qui est le chef de file de ce dossier et qui lui aussi, avec Jean-Claude, a beaucoup travaillé. Il y a eu des heures et des heures de réunions sur ce dossier, c'est un vrai travail d'équipe entre les élus, les services, un cabinet extérieur pour aboutir au projet que Michel LOYAT va vous présenter.

**M. Michel LOYAT :** Monsieur le Maire, vous avez rappelé les objectifs et les enjeux en introduction et la présentation de Jean-Claude ROY en matière de déplacements permet de mieux apprécier le parti d'aménagement qui sera proposé à la concertation préalable. Tout d'abord on peut dire que ce parti d'aménagement a évolué mais que bien entendu les grands principes sont maintenus. Nous avons aujourd'hui et vous le voyez sur cette vue, un espace segmenté, particulièrement avec les voiries, avec un parking et pendant près de 40 ans, avec la halle qui était au centre de la place, une prédominance de la voiture sur cet espace. Ce qui est proposé avec le parti d'aménagement, c'est de transformer profondément cet espace pour arriver à une véritable place, par un traitement de façade à façade, un traitement unitaire, global, donnant une véritable unité visuelle à la place et en faisant un vaste espace piétonnier favorable à la fois à l'animation, à la vie au quotidien, Monsieur le Maire vous avez parlé même de farniente, aux échanges, etc. et bien entendu à des animations diverses dont celle du marché, trois fois par semaine et d'autres manifestations comme nous le verrons plus tard.

Maintien des grands principes donc, mais avec des évolutions par rapport au projet précédent. Ainsi, nous proposons un déplacement de la voie de desserte en la rapprochant environ de 12 m vers la façade rue des Boucheries. Ce rapprochement - nous avons la même vue mais là nous avons une idée de l'ensemble du parti d'aménagement- permettra d'offrir davantage d'espace au marché et aux animations, animations culturelles, sportives, associatives. La semaine prochaine il y aura par exemple une manifestation dans le cadre de la semaine étudiante qui donnera un peu un avant-goût de ce que pourra être cette place de la Révolution. Une nouvelle implantation donc de la voie de desserte qui permettra également de mettre en valeur la façade de la rue des Boucheries et le trottoir passera de 3 m de largeur aujourd'hui à 12 m en son point le plus large. Il y aura ainsi de véritables terrasses qui seront propices à l'animation, à l'agrément de chacun. Il y aura également un parvis confortable pour le Conservatoire, qui permettra de mettre en scène ce bâtiment remarquable, quel que soit le devenir d'ailleurs de ce bâtiment, et des animations importantes. La place offrira un grand espace piétonnier avec une légère déclivité compte tenu des différences d'altimétrie mais sur le même plan, ce qui donne une grande unité, un espace piétonnier au cœur d'un vaste secteur piétonnier relié par le passage des huit trous aux berges du Doubs. Ainsi le plateau piétonnier du centre-ville sera complètement connecté avec cet espace le long du Doubs, qui prend une importance de plus en plus grande. Davantage ouvert sur la place, le musée dialoguera avec celle-ci, le musée et la place bénéficiant d'échanges mutuels. La fontaine déplacée devient tête de composition et sa position dans l'axe du musée souligne le rôle du musée. La fontaine est également le centre d'un calepinage, d'un dessin au sol, rayonnant, dynamique qui, comme vous pouvez le constater, représente un cadran. Je laisserai au Maire le soin, tout à l'heure, d'évoquer une idée d'animation de ce cadran d'horloge. Au-delà de l'éclairage fonctionnel, il y aura une mise en lumière ambitieuse des façades de la place et cela dans le cadre d'un concours qui sera lancé. Aujourd'hui faiblement mise en valeur, la fontaine devra trouver tout son éclat grâce à une mise en eau véritable et mise en lumière également. Nous pouvons passer maintenant à quelques images de synthèse que nous avons voulu très réalistes, comme vous allez pouvoir le constater. Aujourd'hui, les voitures omniprésentes, demain donc un espace dégagé.

**M. LE MAIRE :** Vous remarquerez quand même que la façade du Conservatoire a été ravalée parce qu'il est clair que nous la ravalons ainsi que celle du Musée des Beaux-Arts où nous ferons d'ores et déjà rapidement tomber ces affreuses mosaïques vertes qui sont dans les fenêtres. Je le précise avant qu'on me pose la question.

**M. Michel LOYAT :** Je crois que les images se passent de commentaires. Chaque fois, vous pouvez apprécier je dirais la mise en échelle, la fontaine est monumentale, mais dans cet espace très vaste finalement, il y a une certaine proportion.

Les arbres ont disparu mais nous reparlerons des arbres un peu plus loin. Nous en arrivons à la concertation, concertation avec les Bisontins sur l'ensemble bien sûr de ce parti d'aménagement et nous pensons qu'il y aura notamment un débat concernant la fontaine, peut-on conserver l'existante en la mettant en eau et en lumière ? Là il est clair qu'il faudra qu'elle ait un éclat retrouvé ou un véritable éclat ou la remplacer par une création contemporaine donc nous ouvrons le débat. Concernant les arbres, tout en s'inscrivant pleinement dans un parti d'aménagement qui, fondamentalement est un parti d'aménagement minéral, on peut néanmoins se poser la question de la place de quelques arbres dans l'esprit bien sûr du parti qui est proposé. Et puis concernant le mobilier urbain, on peut s'interroger sur la place de ce type de mobilier urbain tout en restant là aussi dans le cadre des objectifs qui ont été fixés.

Je reviens sur les arbres et là aussi avec des images virtuelles qui, je crois là encore se passent de commentaires. Première hypothèse : sans arbre et deuxième hypothèse : avec quelques arbres. Alors bien entendu s'il y avait des arbres ils ne seraient pas forcément là où ils sont sur ces images. Il ne reste plus qu'à concerter puis passer des images virtuelles aux images réelles.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie Michel ainsi que Jean-Claude, d'avoir présenté rapidement ce projet. Vous avez remarqué que la concertation portait sur trois points : la fontaine, la place des arbres et le mobilier urbain. Le mobilier urbain ne figure pas mais nous pensons tous qu'il en faudra.

**Mme Françoise BRANGET :** On peut noter quand même un point positif : nouveau projet nouvelle concertation, j'ai bien retenu vous allez organiser un débat pour demander aux Bisontins ce qu'ils préfèrent. Je trouve que c'est une excellente initiative parce que vous aviez déjà soumis un premier projet qui ne nous avait pas semblé trop mal. Là par contre on est un petit peu réservé quand même, un petit peu sceptique quant à ce nouvel aménagement. Que la voie de desserte soit légèrement déplacée ce n'est pas trop gênant et puis ce n'est pas un grand changement mais nous avons un peu peur lorsque vous dites que la place sera traitée de façon très urbaine, minérale, de façade à façade. Avec votre belle présentation, on se rend un petit peu compte de ce que ça va être mais des images de synthèse ne remplacent pas une vraie image et une vraie situation. On a l'impression que vous avez envie de faire une place résolument moderne avec ces nouveaux engagements. Déjà tout d'abord par le calepinage ; qu'il évoque un cadran solaire, pourquoi pas mais avec de grandes dalles de granit 60 x 80 alors que le précédent projet...

**M. LE MAIRE :** Non, c'est les mêmes dalles Madame BRANGET, elles sont déjà achetées.

**Mme Françoise BRANGET :** Non, les pavés étaient quand même différents dans le précédent projet, ils étaient plus petits. Alors qu'il y ait des grandes dalles avec au milieu des petits pavés, je pense que l'ensemble va en être quand même un peu changé. Vous parlez du déplacement de la fontaine qui est envisagé puis peut-être son remplacement par une sculpture contemporaine, là aussi nous sommes un peu réservés. Troisièmement, une chose qui pose interrogation, c'est le mobilier urbain parce qu'on a un petit peur des bancs en inox. En plus vous nous avez présenté deux partis pris avec ou sans arbre. On est d'abord la ville verte et je pense que nos arbres peuvent être protégés ou remis différemment parce que ce dont j'ai un petit peur, c'est qu'on mette ce genre de végétation en pot comme on le fait sur toutes les places à l'heure actuelle, c'est très à la mode, dans de nombreuses villes en France mais de fait toutes ces places se ressemblent et elles perdent un petit peu de leur caractéristique, de leur charme alors on est un peu réservé à ce niveau-là.

Et puis on ne va plus voir que la minéralité de l'ensemble s'il n'y a plus d'arbres du tout et forcément même les plus beaux monuments qui entourent la place, je ne suis pas certaine qu'ils soient mis en valeur. Ceci dit, on attend avec impatience la consultation. On verra bien ce que diront les Bisontins. Je voudrais simplement rappeler par rapport à la fontaine que vous avez des belles places en France qui ont été rénovées, je ne citerai que celle de la place de la Comédie, où il y a une ancienne fontaine au milieu, on l'a

conservée, la place des Terreaux à Lyon qui est devant la Mairie, vous avez une superbe fontaine ancienne qui a été conservée, on n'a pas mis une œuvre contemporaine, donc attention à ce que vous allez faire.

**M. LE MAIRE** : C'est bien pour cela qu'on va demander une concertation.

**Mme Françoise BRANGET** : D'accord mais nous sommes un petit peu réservés et on attend la concertation. Effectivement si les Bisontins votent massivement pour une œuvre contemporaine...

**M. LE MAIRE** : Il n'y aura pas de vote, ce n'est pas un référendum.

**Mme Françoise BRANGET** : J'aimerais bien que la consultation soit une vraie consultation parce que souvent on nous parle de consultation, de concertation et ce ne sont souvent que des présentations, on présente le projet alors que les pavés sont déjà achetés.

En ce qui concerne les répercussions sur la circulation, là aussi nous émettons quelques réserves sur le pont Battant destiné uniquement à la circulation alternée des bus. Vous avez dit tout à l'heure qu'il y passe 1 000 personnes par heure soit 10 000 personnes disons en 10 heures dans une journée, 10 000 personnes qui traversent le pont pour s'engager dans la Grande Rue avec des bus dans les deux sens, on est quand même très réservé.

**M. LE MAIRE** : Vous préférez les voitures ?

**Mme Françoise BRANGET** : Je ne préfère pas les voitures. Et effectivement si vous dites qu'il y a trois quarts des voitures qui sont en transit, elles méritent de ne pas être là, on est tout à fait d'accord sur ce sujet-là, trois quarts des voitures sur 9 000 voitures, il reste quand même 2 250 voitures qui ont quelque chose à y faire, peut-être pour aller à Battant mais il y a aussi tous les riverains du secteur et j'aimerais savoir si on a déjà fait le comptage de tous les habitants dans ce secteur de la place du Marché, du bas de la Grande Rue jusqu'à la rue de la République, de la rue des Granges et de la rue Gustave Courbet. Ce serait intéressant de savoir qui habite là, combien de personnes et ce qu'elles vont penser en terme d'accessibilité...

**M. LE MAIRE** : Mais les riverains pourront passer.

**Mme Françoise BRANGET** : Oui ils pourront passer mais je pense au stationnement des riverains parce que c'est vrai qu'on ne leur facilite pas trop la vie, puis si on n'est pas là pour en parler, je ne sais pas qui le fera. Donc moi je crois que les riverains vont avoir quand même un petit peu de difficulté. Vous avez dit dans le journal local la semaine dernière vouloir favoriser le stationnement des riverains justement et pour ce faire vous annoncez la nuit un tarif préférentiel d'un euro de 19 heures à 9 heures du matin. Je crois quand même que là il y a un peu tromperie, que ce sont des effets d'annonce uniquement faits pour duper la population parce que payer un euro je veux bien mais encore faut-il qu'il y ait des places car jusqu'à l'ouverture définitive et dans sa totalité du parking qui n'est pas pour tout de suite, il n'y aura quand même que 500 places de disponibles pour le quart d'heure. Il n'y a pas plus de 500 places parce que les deux niveaux de l'ancien parking vont être fermés, le quatrième sous-sol du nouveau parking est indisponible puisqu'il a quelques petits problèmes d'infiltration donc pas disponible pour l'occupation. Donc sur ces 500 places disponibles, moi je fais simplement un décompte, je parle justement pour le service rendu à la population simplement, sur ces 500 places on en enlève 200 qui étaient données en amodiation au Crédit Agricole, à la Mutualité qu'ils vont récupérer, restent 300 places. Dans le même temps on enlève les 250 places de la place du Marché pour faire les travaux et puis en même temps on ouvre un cinéma de 1 400 places. Alors on peut déjà vous annoncer, et d'ailleurs on le dit depuis 7 ans que ça va être un superbe capharnaüm. On ne voit pas comment cela pourrait se passer autrement.

D'autre part, je trouve qu'il y a quelque chose de plus grave dans ce parking qui va ouvrir et dont vous parlez dans la presse comme s'il allait ouvrir 1 000 places. Il faut savoir que ce parking rénové, agrandi qui n'augmentera en rien le nombre de places disponibles dans le secteur puisqu'on en supprime d'un côté, on en fait 200 de plus, coûtera quand même 90 MF à la collectivité, je ne sais pas exactement au final mais on ne peut pas savoir, on le saura peut-être plus tard, 13 M€. Je vous dis simplement que c'est le prix d'un parking neuf avec 600 places qui auraient pu être disponibles pour les riverains et les autres Bisontins. Moi je trouve que l'utilisation des finances des Bisontins est je dirais proprement scandaleuse sur ce parking-là. Mais enfin il faut dire qu'à Besançon on a l'habitude de faire du neuf avec du vieux, on le verra tout à l'heure. Merci.

**M. LE MAIRE :** Je vous répondrai globalement mais je suis quand même abasourdi par ce que j'entends et j'hésite entre réagir vivement et ne rien dire. Je suis abasourdi par autant de mauvaise foi, autant de méconnaissance du dossier et puis je vous plains -maintenant c'est moi qui parle Madame !- de dire toujours en permanence que ce n'est pas bien, on est sceptique... parce qu'on fond vous savez très bien que ce parking et puis ce projet répondent à la demande des Bisontins, vous savez très bien que le parking de 1 000 places sera terminé et que les travaux sur la place ne vont pas commencer tout de suite et tout ce que vous avez dit est frappé ou du coin de la démagogie ou de la mauvaise connaissance de ce dossier. Je pense que c'est plutôt ça mais je vais rester très calme par rapport à cela parce que Madame c'est surtout les Bisontins qui jugeront et quand vous dites «heureusement que nous sommes là pour penser aux riverains», je me permets de vous dire et Jean-Claude ROY vous le rappellera que nous y avons pensé avant même que vous n'en parliez ce soir, en proposant 1 000 places dont certes un certain nombre seront utilisées par les utilisateurs du cinéma à un euro la nuit, car on prend en compte justement les besoins des résidents mais je crois que vous ne comprendrez jamais Madame BRANGET que pour être crédible dans un Conseil Municipal lorsque des projets, lorsque des améliorations vont dans le sens de plus de bien-être pour la population, il ne faut pas avoir peur de dire qu'on est d'accord avec ce projet et pas toujours chercher des raisons pour vous y opposer.

De plus, on parle d'un des grands projets phares d'aménagement de ce mandat et vous jouez sur la nature des dalles alors que vous savez très bien, nous l'avons déjà dit dans ce Conseil que les dalles ne sont pas remises en cause, le marché était passé, les dalles seront les mêmes. Vous dites qu'elles sont commandées avant même qu'on en ait parlé, mais nous en avons déjà parlé ici. Vous dites que le projet avant vous plaisait beaucoup plus, je suis heureux de le savoir même si maintenant... Puis vous nous dites qu'il n'y a pas assez de végétation. Dans le projet d'avant il n'y avait aucune végétation, c'était un projet totalement minéral sans arbre sans rien et il vous plaisait plus et ce projet-là vous plaît moins parce qu'il n'y a pas assez de végétation. Ce qui veut dire quand même que vous voulez, et j'arrêterai là-dessus, absolument et systématiquement prouver que vous n'êtes pas d'accord. Eh bien un jour Madame BRANGET, si vous êtes d'accord, dites-le et ça sera bon même pour votre image. Vous dites qu'il faut garder la fontaine mais on n'a pas dit qu'il fallait l'ôter. On soumet à la population une concertation en ces termes : est-ce que vous pensez qu'il vaut mieux garder cette fontaine ? Si oui, on la gardera, ou est-ce que vous pensez qu'il faut la remplacer non pas par une sculpture, vous avez mal écouté, mais par une fontaine plus contemporaine ? Donc tout cela est soumis à la concertation mais vous voulez systématiquement prouver votre existence, prouver que vous êtes là. Je ne veux pas polémiquer avec vous ce soir Madame et je vous dis cela très calmement.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec cette place on peut dire que Besançon enfin épouse son temps avec une grande place minéralisée à l'instar des villes du Nord. Le prototype est connu dans les villes du Nord disais-je mais aussi dans les villes du Sud et avec ça Besançon tourne le dos aux incongruités du type espace Morlaix ou encore du type place des Droits de l'Homme avec une incroyable grille géante en béton qui barre un espace. Vous avez au moins ici l'avantage de dégager complètement un espace et ma foi l'ensemble présente une certaine cohérence.

**M. LE MAIRE :** Merci, mon cher Jean.

**M. Jean ROSSELOT** : Entendre prononcer le mot de calepinage qui convient plus au toit, car c'est un mot qui sert à désigner une des grandes caractéristiques et spécificités architecturales du Comté de Bourgogne mais qui malheureusement a été délaissé, malmené par exemple à la City où pourtant il y avait de l'autre côté de la rue un exemple avec le petit clocheton du CROUS, enfin il vaut encore mieux le voir par terre que pas du tout.

Pour ce qui concerne la consultation, c'est très bien, faites une maquette, faites donc ce jeu en animation c'est parfait, ça fait deux ans et demi qu'on vous le demande. Espérons qu'il n'y aura pas un prix à payer aussi fort que pour un référendum passé si vous en faites, je n'en sais rien. Reste à prononcer quelques considérations et interrogations sur le stationnement. Françoise BRANGET s'est exprimée, je ne reviens pas là-dessus.

En ce qui concerne la finition de l'espace, il y a en effet un débat important à avoir sur le mobilier urbain qui doit être fonction, Michel LOYAT a prononcé le mot et ne s'est pas très étendu, de la déclivité c'est très important. Prenez l'espace Pompidou par exemple à Paris, la déclivité est un élément, un paramètre très important de la finition de la place.

Les arbres, personnellement je pense que ça matérialise un espace dans l'espace et j'y serais plutôt favorable, prenez la petite place devant la Sorbonne par exemple qui est matérialisée par des arbres ou bien encore à Strasbourg devant la Cathédrale, dans l'espace c'est aussi matérialisé par certains arbres, je pense que ça peut heureusement se combiner avec l'espace tel qu'il est défini.

Je terminerai en disant que, mais j'ai toujours une ambition un peu plus riche que la normale, cette belle place devrait s'insérer dans un penser global de ce site extraordinaire qui a pour trait d'union le pont Battant même si on peut regretter qu'on n'en ait pas reconstruit les piles, il paraît que cela a suscité un grand débat au Conseil Municipal après guerre. Vous changez tous les sens de circulation mais ce n'est pas tellement ça qui m'intéresse, ce que j'aimerais que vous fassiez c'est de penser d'ores et déjà à la minéralisation aussi du pont lui-même, ce qui n'empêche pas la circulation automobile et l'expérience montre que les conducteurs sont beaucoup plus sages et j'allais dire les piétons aussi ou du moins plus attentifs et tout se marie assez bien. Je pense qu'il y a une minéralisation, un aménagement beauté à penser juste à l'entrée de la rue des Frères Mercier passant devant la Madeleine et là on aurait vraiment fini ce point central, cette centralité, cette beauté que représente l'ensemble qui s'ordonne autour du pont Battant. Voilà ce que j'aurais à dire sur cette question.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Je crois que vos idées sont effectivement bonnes et nos services vont certainement commencer à travailler là-dessus. Je pense qu'il faut que l'on continue à réfléchir à la transformation de tous ces lieux pour arriver à quelque chose de cohérent. Nous avons déjà attaqué par le marché. Monsieur ROSSELOT, je vous remercie de vos propositions.

**Mme Nicole WEINMAN** : Si Paris n'est pas la France, la Boucle n'est pas Besançon mais malgré tout c'est le centre historique qui mérite forcément que l'on s'y intéresse avec beaucoup d'attention. J'ai pour ma part apprécié le projet, je l'avoue, et surtout la façon dont on a pu le visualiser ou apprécier son orientation de façon un peu plus précise ce soir. Sans revenir sur, malgré tout, les réserves que Françoise a mises en avant, je souhaiterais soumettre trois choses à votre réflexion Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. Tout d'abord sur le patrimoine, il y a eu autrefois et ils sont encore là, des vestiges gallo-romains et notamment des mosaïques qui sont enterrées et protégées sous l'ancienne halle. Or je pense que ces mosaïques sont forcément un peu menacées avec la nouvelle place. Il y a des exemples dans d'autres villes, je pense à Dijon notamment où dans les parkings on a su dégager ces mosaïques et les exposer. Je sais que c'est un gros travail, je sais que cela coûte cher mais sans doute que la DRAC ou les affaires culturelles au niveau national accepteraient de contribuer à un tel projet et j'apprécierais pour ma part qu'on mette en exergue ce qui fait l'histoire de notre ville et que tous les Bisontins puissent les apprécier à leur qualité.

La deuxième réflexion que je voulais vous soumettre concerne les arbres. Ça n'a l'air de rien mais vous savez que, quand vous avez au centre-ville un petit arbre dans votre jardin il est régulièrement surveillé on va dire par hélicoptère et le jour où cet arbre meurt ou si vous décidez un jour de vous en débarrasser parce que ses racines créent des nuisances, on vous oblige à le replanter, c'est ce qui s'applique pour le particulier. Alors nous, on a quelques arbres qui apparemment n'ont plus l'air de plaire pour le moment et je voulais vous demander où vous comptez replanter ces arbres-là ? Pour ma part, j'aimerais bien qu'on en replante quand même sur cette place. Ceci dit, j'ai entendu dire que pour les architectes, une place avec des arbres c'est un square et plus une place, je ne suis pas toujours de cet avis.

**M. LE MAIRE :** Moi non plus !

**Mme Nicole WEINMAN :** Le troisième sujet de réflexion que je voulais vous soumettre a trait au PDU, le PDU qui simplement à travers ce projet a été quand même considérablement modifié par rapport à l'original, vous m'en donnerez acte au moins pour le centre-ville. Si je reprends les propos du rapport «en concertation avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, une réflexion a été également menée sur la desserte adaptée du transport urbain du secteur Marché Beaux-Arts compte tenu des nombreuses activités telles que le marché, le complexe cinématographique, le commerce, le Musée et le Conservatoire» puis un peu plus loin : «de plus le réseau de soirée sera adapté afin de permettre notamment la desserte du complexe cinématographique», je trouve très bien qu'on amène les gens au cinéma, je trouve ça très bien parce que la nuit le marché est fermé, le Conservatoire, le Musée aussi et je ne pense pas connaître beaucoup de commerces sur la place du Marché qui restent ouverts la nuit. Donc je me demande si ce projet si bien pensé par la CAGB ne pourrait pas être vu sous le même angle pour le Mégarama qui est aussi sur l'agglomération puisque là on va amener une clientèle à des entreprises privées. Donc je vous pose la question, j'attends votre réponse.

**M. LE MAIRE :** Madame WEINMAN concernant les mosaïques dont il faudrait faire profiter les Bisontins et les gens de l'Agglomération des richesses de cette ville, vous avez raison. Vous avez tellement raison qu'avec nos services et entre autres l'Adjoint à la Culture, nous sommes en train de réfléchir pour voir comment on pourrait effectivement utiliser cette mosaïque ou ces parties de mosaïques, Michel ROIGNOT est tout à fait au courant de ce projet-là donc je ne peux pas y être opposé puisque c'est un axe sur lequel nous réfléchissons.

Concernant les arbres, je peux vous répondre que lorsqu'on coupe un arbre à Besançon, on en replante plutôt 10. Il y aura une concertation par rapport à cela, il ne s'agit pas de faire de cette place un espace très planté mais quelques arbres, ça peut être important, ainsi que du mobilier car c'est bien que sur une place comme ça on puisse avoir par endroits des espaces où on puisse se poser. Et lorsque je sors sur cette affreuse -c'est M. ROSSELOT qui le dit- esplanade des Droits de l'Homme et que je vois tous les jours sous les arbres beaucoup de personnes assises là qui profitent de l'ombre, je pense que c'est aussi quelque chose d'intéressant.

Quant au PDU, Jean-Claude ROY vous répondra.

**Mme Françoise PRESSE :** Je me réjouis que ce dossier puisse être porté à la concertation au niveau du conseil de quartier de la Boucle et je crois que là nous ne pourrions pas justement échapper à la discussion sur le végétal et le minéral. Même si actuellement un parti pris plutôt minéral semble se dessiner, il faudra tout de même réfléchir à ce que représentent ces arbres de hauteur moyenne que l'on a sur cette place. En effet dans la Boucle on a de grands arbres en particulier sur la place Chamars, le square Saint-Amour mais on a un déficit d'arbres moyens. Or là on a quelques spécimens de taille moyenne de 20 à 30 années en bonne santé donc il faudra bien réfléchir à cela. D'autre part il ne faudra pas sous-estimer l'impact psychologique de l'arbre sur l'habitant, quand on va en discuter ; ça paraît

toujours comme un point positif, le fait qu'il y ait un arbre même si on ne profite que très peu souvent de son ombre et je vous demande de bien réfléchir à cela. L'arbre planté n'a pas le même impact que l'arbre en pot par ailleurs, l'arbre en pot est vécu comme un pot de fleur même si c'est un arbre il ne faudra pas l'oublier. Voilà principalement les réflexions que je pourrais avoir et je suis évidemment favorable à un parti pris végétal.

**M. LE MAIRE :** Juste un petit aparté pour dire que nous avons ce soir parmi nous l'architecte qui va présenter le projet du Palais des Sports. Cet architecte est sur Besançon, c'est un Lyonnais. Donc je vous proposerai tout à l'heure que l'on refasse une inversion dans l'ordre du jour pour permettre à M. CHABANNE qui nous a fait le plaisir de venir depuis Lyon de ne pas attendre la fin de la soirée. On prendra donc à la suite de ce dossier le projet de présentation du Palais des Sports pour lui permettre de rentrer dans de bonnes conditions de sécurité sur la capitale lyonnaise. Je referme la parenthèse et je passe la parole à Martine BULTOT.

**Mme Martine BULTOT :** Je voudrais tout d'abord faire une petite remarque à M. ROSSELOT parce que lors des précédentes floralies bisontines au moment où nous avons mis en valeur la place Granvelle, vous aviez émis l'idée devant moi de couper tous les arbres de la place Granvelle. Alors peut-être était-ce là une boutade mais je m'en souviens, j'avais été relativement choquée (rires).

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, vous n'avez pas la parole. Vous avez dit une sottise à ce moment-là, assumez au moins ! Quand Martine BULTOT discute avec vous, il n'y a pas de PV.

**Mme Martine BULTOT :** En ce qui me concerne, je maintiens la position que j'avais défendue en Municipalité, à savoir qu'une place totalement minérale me paraît prendre le risque d'être un peu déshumanisée et j'avais demandé qu'on étudie la question de la présence du végétal sur cette place. Il ne me semble pas que sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville la présence de quelques arbres défigurent le site ou que cela nuise aux terrasses. L'été caniculaire que nous venons de vivre ne fait que conforter la nécessité de végétaliser. Là comme ailleurs, il faut aussi que les personnes âgées ou les familles avec des enfants en bas âge puissent trouver des endroits ombragés où faire une pause. Certes, c'est la place de la Révolution et un espace complètement minéralisé correspondait peut-être aux besoins de la guillotine et des badauds agglutinés mais étant contre la peine de mort, je préfère de loin quelques beaux arbres et leur ombre bienfaisante. Je voterai ce projet mais avec ce type de réserve.

**M. LE MAIRE :** Corinne TISSIER, un peu de place pour les vélos, je pense ? Parce que les arbres ça permet de poser les vélos.

**Mme Corinne TISSIER :** Non, je me réjouis justement de la prise en compte des modes doux dans ce projet dans le cadre de l'aménagement de la place, et notamment la prise en compte de sa spécificité c'est-à-dire que c'est le point le plus central de la ville à partir duquel justement on peut rejoindre ces berges du Doubs et cela permet de valoriser un aspect de Besançon qui est qu'on peut pratiquer la marche et le vélo comme mode de déplacement et passer à un type plus loisirs, et ceci au centre-ville.

**M. LE MAIRE :** Merci. Vous savez, par rapport aux arbres je pense qu'il ne faut pas, pour reprendre un vieux dicton, que l'arbre cache la forêt parce que le vrai projet ce soir c'est l'aménagement de cette place soumis d'ailleurs à la concertation et je crois que c'est important. Il y a très peu de villes actuellement qui ont la possibilité comme nous de pouvoir transformer une place au centre-ville. C'est pour cela qu'il ne faut pas qu'on se loupe et on ne va pas se louper.

**M. Éric ALAUZET :** Sur la question des transports puisqu'il a été fait allusion et par Jean-Claude ROY et par Nicole WEINMAN au PDU, je crois qu'il y a un petit point à clarifier sur cette question. Jean-Claude ROY a bien expliqué comment progressivement d'étape en étape tout d'abord l'année dernière avec une diminution de l'ordre de 15 % du trafic des bus au centre-ville à l'échéance de

l'ouverture de la nouvelle place une nouvelle baisse de 10 %, on atteindrait la moitié de l'objectif du PDU donc c'est bien dans cette perspective-là qu'il faut le placer. Vous avez certainement un petit peu raison Madame WEINMAN en disant que ça a été légèrement modifié parce que ces 50 % dans le PDU initial devaient être gagnés par des retournements des bus. Là c'est un passage en tangente mais ce n'est pas dramatique. Simplement les 25 % qui nous restent à gagner, on aura guère d'autres solutions de les gagner que par des retournements cette fois-ci il faudra y aller et ce sera certainement la phase décisive pour aboutir aux objectifs du PDU de 50 % de baisse de mettre en place ces points de retournements parce qu'il n'y a pas 50 000 façons de diminuer la circulation des bus au centre-ville, tout en maintenant une desserte suffisante, optimale et de qualité, il n'y a pas 50 moyens. L'option de la tangente, c'est celle qui est justement utilisée à l'occasion de l'aménagement de la place du Marché mais il n'y en a guère d'autres. Pour ceux qui prônent l'idée qu'il faudrait supprimer complètement les bus au centre-ville, alors ou on les retourne tous et je peux vous dire que le système ne fonctionne plus, ou ils passent en tangente mais où ? Certainement pas sous le tunnel, difficilement avenue Siffert parce qu'on n'y dessert plus de population, donc une fois qu'on a utilisé la tangente, alors c'est une tangente à moitié celle de la place de la Révolution/Battant, il n'y a plus de tangente. Donc l'équilibre devra à mon avis être celui-là effectivement ce qu'on a gagné l'année dernière, ce qu'on va gagner avec la place du Marché et il restera 50 % à gagner avec le retournement.

Madame BRANGET, toujours à propos de circulation et de stationnement, vous évoquiez les difficultés de stationnement. Si elles existent, on peut ne pas être d'accord là-dessus complètement mais peu importe, elles ne seront en tout cas pas aggravées par cet aménagement. C'est ce que vous sembliez dire mais non ça n'aggravera pas, ça n'améliorera pas forcément, ça n'aggravera pas parce que dans vos propos ce n'était pas tout à fait clair.

Quant au capharnaüm que vous évoquez à l'échéance de quelques années quand tout cela fonctionnera, dans six mois, en tout cas le parking des Remparts sera ouvert, donc j'en conclus que vous voudriez, mais ça vous ne vous en cachez pas vous l'évoquez souvent, plus de places de stationnement, donc plus de voitures. Je trouve cela le jour de la journée sans voitures un peu étrange mais c'est à vous de l'assumer.

Sur le deuxième point qui est celui de l'aménagement à proprement parler, la question qui me taraude c'est comment on va faire cohabiter deux objectifs qui sont tous les deux légitimes et importants, comment on fait vivre cette place avec les animations, les commerces, etc. enfin le marché et toute manifestation et comment on fait en sorte que cette place soit néanmoins en dehors de ces moments-là qui occuperont je ne sais pas combien de temps, peut-être 10, 15, 20 % je n'en sais rien, mais il restera un grand temps sans ces animations, comment cette place vit réellement, comment elle est véritablement un lieu d'échanges, c'est pour moi le point essentiel, un lieu de rencontres, un lieu de convivialité où les gens se rencontrent, où les gens peuvent se poser parce qu'il ne s'agit pas de se retrouver au milieu de la place et dire oui elle est belle et je suis debout là au milieu et qu'est-ce que je fais ? Donc c'est toute la question après qui se pose effectivement du mobilier, des arbres, de la fontaine, qui sont effectivement comme disait M. ROSSELOT un espace en trois dimensions dans l'espace mais qui sont aussi des lieux où on se rencontre, des lieux de rendez-vous d'une certaine façon, des lieux où on peut se poser. Comme vous tous, j'ai vu des tas de places minérales, il y en a qui sont inclinées comme à Sienne où on peut s'asseoir parce qu'elle est inclinée, il y en a qui ont des marches d'église où l'on peut s'asseoir mais s'il n'y a rien du tout où on puisse s'asseoir c'est quand même un sacré problème et c'est vrai que, Jean-Louis parlait tout à l'heure de la cour de la Mairie, j'ai fait des comptes cet été au plus fort de la canicule, il n'y avait pas moins de 40 à 50 personnes assises sur les margelles qui entourent les arbres à l'ombre et pas un chat sur le reste de la place. Donc on voit comment le fait de pouvoir se poser, s'asseoir quelque part de façon confortable, alors confortable c'est relatif, en l'occurrence c'était confortable par rapport à la canicule, est un point essentiel qui est dans le débat aujourd'hui. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci Éric. Jacques MARIOT, alors qu'en pense M. Commerce ?

**M. Jacques MARIOT** : Je vais vous le dire. Je suis abasourdi par tout ce que j'ai entendu de la part des orateurs précédents et notamment des partenaires de la majorité. Alors pourquoi ? C'est vrai qu'elle s'appelle place de la Révolution mais avant tout c'est la place du Marché pour les Bisontins. N'oubliez pas que c'est un lieu de vie, c'est un espace marchand, c'est un espace économique et il y a des commerçants non sédentaires qui en vivent. Il y a un marché le mardi, le vendredi et le samedi et il faut prévoir des ancrages physiques au sol pour des chapiteaux, des prises d'eau, des prises d'électricité pour assurer les animations commerciales, culturelles, sportives, etc., c'est sûr mais n'oublions pas que c'est un espace marchand en premier lieu. Donc il faut penser à cette activité marchande, c'est un espace économique qui tisse du lien social, Éric ALAUZET vient de le dire, donc il nous faut la plus grande place possible et je rappelle à tout le monde qu'avec Vincent FUSTER nous avons infléchi la desserte bus qui aujourd'hui se trouve dans un compromis entre ce qu'elle est aujourd'hui et le projet initial. Voilà ce que je voulais dire, n'oublions pas que les commerçants sédentaires et non sédentaires vivent de cette place-là.

Pour les arbres, contrairement à Mme BRANGET je suis pour les roulettes parce que lorsqu'on fera une animation commerciale ou de haute tenue sportive ou culturelle, les arbres seront des obstacles. Je suis fils de paysan mais je pense cela parce que je suis dans une logique aujourd'hui d'adjoint au commerce. Donc si on veut effectivement revendiquer une activité commerciale, il faut prévoir un mobilier certainement mais un mobilier qui se déplace, qui s'enlève, des arbres qui se déplacent également, une statue moi je suis pour mais une statue qui ne vienne pas...

**M. LE MAIRE** : Sur roulettes (rires) !

**M. Jacques MARIOT** : Voilà ce que je voulais dire sur la place du Marché.

**M. LE MAIRE** : La statue, on peut même la monter sur un Segway, la fontaine également... Là je plaisantais mais je voudrais rassurer Jacques qui n'est pas très inquiet.

**M. Jacques MARIOT** : Sur ce que j'ai entendu, si !

**M. LE MAIRE** : Mon cher Jacques, je te remercie pour ton action déterminante pour les transports. Le Maire ainsi que l'Adjoint et le responsable des transports s'y sont quand même un petit peu aussi impliqués pour qu'il y ait des bus au centre-ville avec Michel, Jean-Claude mais c'est vrai que tu es un très bon avocat des commerçants. D'ailleurs ils me le disent toujours, surtout ne nous changez pas Jacques MARIOT parce qu'il est très efficace ! Je crois justement mon cher Jacques que le parti que nous avons pris là est le meilleur compromis, d'ailleurs tu l'as dit, qui permet d'avoir d'une part une grande place, je rappelle que la proposition que nous avons initiée de repousser la voie réglementée contre les façades, permet justement d'avoir une plus grande place tout en conservant aux restaurants, aux cafés des terrasses importantes. Donc c'est un bon compromis. D'autre part quand on dit qu'on va mettre quelques arbres, il ne s'agit pas de les planter au milieu de la place, s'il y en a d'ailleurs rien n'est décidé, de telle sorte qu'on ne puisse plus accéder à ce lieu. Je vous rappelle que cette place-là telle qu'elle est prévue sur les plans, telle que Michel nous l'a présentée, permettra d'y faire beaucoup d'animations commerciales mais que les jours où il n'y en a pas, il ne faut pas que cette place soit un désert. Il faut donc trouver un compromis pour que les animations commerciales puissent s'y tenir car grâce entre autres à ton travail Jacques et à celui de l'Union des Commerçants dont je salue d'ailleurs le Président qui est là ce soir, 27 animations ont lieu désormais cette année à Besançon. Ça devient un vrai lieu de vie, il faut donc une place mais les autres jours où il n'y a pas de marché, il faut que la place vive donc il y a un compromis à trouver et je crois que justement ce projet-là est un bon compromis entre ce que souhaitent les commerçants, ce que souhaitent les habitants, ce que nous souhaitons nous et je pense qu'il n'y a pas vraiment de soucis à avoir par rapport à cela.

**M. Michel ROIGNOT** : Monsieur le Maire, je ne pensais pas qu'on rentrerait dans le débat et dans l'aménagement dès ce soir et vu tout ce qui s'est dit jusqu'à présent, je voudrais faire deux ou trois remarques. Tout d'abord sur le caractère minéral ou végétal de cette place : les arbres, on en a beaucoup parlé ce soir. Pour ma part, je l'ai déjà exprimé, parce que c'est ce qu'on trouve quand même dans nombre de places forum en France ou en Europe, je suis davantage favorable à une place qui prenne un parti totalement minéral sans arbres et je m'explique. Vous allez à Salamanque, vous allez à Venise, vous allez à Rome, vous allez à Nancy, vous allez à Dijon à côté de chez nous à la place Darcy, la Concorde à Paris il n'y a pas d'arbres, ils sont ailleurs et il ne faut pas mélanger les choses. La force de cette place refaite sera justement du fait qu'elle va aller de façade à façade et qu'elle pourra permettre de mettre en lumière, en beauté et en valeur l'ensemble des trois côtés de ce faux triangle qui est là entre la rue des Boucheries, le bas de la rue des Granges et la dernière rue. Donc je suis assez partisan d'un parti pris un peu dur je dirais mais d'une place entièrement minérale.

S'agissant de l'ombre ou pas de l'ombre, c'est vrai que c'est important l'ombre mais on l'aura justement avec ces trois murs, ces trois façades de triangle. Le soleil tourne il n'est pas toujours à midi et on tournera comme on tourne en Italie, comme on tourne en Espagne, on fera le tour de la place pour trouver selon les heures du jour son coin d'ombre. Ce n'est pas le problème des arbres. En revanche, ce qui me paraît important, avec une telle place si ce parti était retenu, c'est la force d'un objet point de rencontres, et ça c'est le problème de la fontaine. La fontaine actuelle qui date des années 1860, deuxième partie du 19ème Siècle, à mon sens ne mérite pas qu'on lui donne trop d'honneur et trop d'importance. Elle n'a pas une qualité telle qu'elle doive être le monument phare je dirais de cette place refaite. Et je suis davantage, personnellement, partisan de donner la chance à poser autre chose. Je dis autre chose, je ne sais pas, un objet contemporain pas forcément une fontaine d'ailleurs mais qu'on donne la chance en 2003, 2004, 2005 à des artistes de notre temps de poser l'objet qui sera là, celui qui marquera la rénovation de la place qu'on va faire pour ce siècle au moins. Donc un artiste de notre temps qui mette un objet digne de cette place, ce qui n'est pas le cas de la fontaine actuelle, de mon point de vue mais on peut avoir des opinions différentes.

Troisième chose qui a été évoquée par Mme WEINMAN, la question des mosaïques. Oui nous y avons réfléchi et nous y réfléchissons, le Maire l'a dit tout à l'heure. Il s'agira probablement d'essayer d'en mettre une peut-être à l'entrée du Musée où il y a un travail qui se fait et mettre en valeur ces vestiges archéologiques qui font référence au patrimoine de la Ville. Donc nous y réfléchissons mais ce n'est pas exempt de problèmes techniques durs à régler notamment pour la bonne conservation de la mosaïque qu'on mettrait là.

Et puis dernière chose, mobilier urbain oui. Naturellement qu'il faut du mobilier urbain, à roulettes ou pas sur roulettes, je ne sais pas, effectivement plutôt qui puisse se déplacer. Je comprends les préoccupations de Jacques MARIOT, là encore un mobilier urbain qui puisse permettre aux gens de se donner des rendez-vous, de se retrouver sur cette place.

**M. LE MAIRE** : Arbres ou pas arbres, fontaine ou autre chose, autre fontaine ou sculpture contemporaine, vous comprenez bien que rien n'est verrouillé par rapport à cela et c'est pour cela qu'une concertation sera engagée. Michel LOYAT dira d'ailleurs comment tout cela va s'organiser. M. ROSSELOT pour une deuxième intervention qui sera, j'espère, aussi positive que la première.

**M. Jean ROSSELOT** : Juste Monsieur le Maire pour récuser les accusations d'«arbricide» que me lance Martine BULTOT. Il ne faudrait pas trop qu'elle utilise une manipulation un peu «brejnevienne» (rires) de ce que j'ai pu dire. C'est drôle de voir la déformation qui peut être faite de ses propos. Ce que j'avais dit à propos de la place Granvelle, c'est qu'il y avait un ou deux arbres qui méritaient qu'on les coupe et ils l'ont été d'ailleurs par la Municipalité, deux arbres qui collaient à la pierre et dont les branches rentraient quasiment dans les fenêtres du Palais Granvelle.

**M. LE MAIRE :** Tu as raison, ils ont été coupés sur l'intervention personnelle du Maire, trois jours après mon élection.

**M. Jean ROSSELOT :** Absolument et je l'en félicite et je voudrais bien que le Maire Adjoint en prenne acte. Voilà à quoi s'est résumé mon propos. Ceci dit, le problème des arbres est un grand problème mais on ne peut pas être insensible à ce que dit Michel ROIGNOT. Effectivement il y a aussi ce côté d'espace rempli par les façades qui pourrait se suffire à lui-même. Il y a peut-être une solution moyenne, un juste milieu que nous donne par exemple la Ville de La Chaux-de-Fonds en rendant conformes les arbres aux lignes du classicisme de l'architecture, en les adaptant et en les taillant en des formes qui ne cachent pas, qui ne masquent pas le patrimoine mais qui donnent quand même du vert, de l'ombre et de la forme.

**M. LE MAIRE :** C'est un peu ce à quoi on réfléchit effectivement. Merci Jean.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Monsieur le Maire, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir ce soir mais je m'aperçois qu'il y a un certain nombre de points que j'avais à cœur qui ne sont pas abordés. Je constate que dans cette assemblée il n'y a aucun commerçant de Besançon ni du centre-ville et même si je ne suis pas commerçant moi-même, je pense que j'ai une profession qui, par le fait que j'accueille de la clientèle au centre-ville, me rapproche relativement de la situation de commerçant. J'ai deux remarques à faire, une première qui n'a pas énormément d'importance parce qu'elle est purement esthétique et personnelle, la deuxième que je développerai un petit peu plus.

La première, cela a déjà été dit, c'est que vous avez opté pour une place moderne assez stricte et dépouillée, c'est votre choix et c'est vrai que c'est la mode actuellement dans tous les projets d'urbanisme. Mais je crains, M. ROIGNOT aurait pu en parler, que si ce dépouillement met bien en valeur le reste de la place, je pense notamment au Conservatoire qui est un très beau bâtiment et également toutes les rues qu'on peut voir ici justement représentées en photo, dont la partie rue Battant, je crains que ce dépouillement mette un peu trop également en valeur le Musée de Besançon qui, par son architecture n'est pas un monument très intéressant, même s'il est un des plus beaux musées de France de par ses collections. Ce que je voudrais, c'est aborder un petit peu cette idée de lancer, pas une décoration mais un aménagement particulier du Musée, qui à mon avis choque un petit peu par rapport aux bâtiments qui sont à côté. Je ferme la parenthèse, je dis cela parce que je suis en même temps historien de l'art, donc ça m'intéresse et cet aspect d'urbanisme m'intéresse aussi.

J'aborde à présent une chose qui à mon avis est plus importante car sur le fond j'ai des craintes pour le commerce du centre-ville. Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, qu'on ne fait que des choses bien en ville et que nous devrions être pour. J'aimerais quand même vous rappeler que nous ne sommes pas pour une ultra piétonnisation du centre-ville. Quand j'entends M. ROY dire qu'il n'y a que 25 % des voitures qui passent dans ce secteur qui s'arrêtent, j'estime que ce n'est déjà pas mal. Et je mets en doute même ce chiffre parce que si les gens veulent s'arrêter mais qu'ils ont beaucoup de mal pour se garer car le parking souterrain c'est une chose mais tout le monde ne veut pas forcément s'arrêter dans un parking souterrain. On ne va pas descendre au quatrième niveau, remonter pour acheter deux salades et ensuite revenir reprendre sa voiture et perdre pas mal de temps. Donc le parking souterrain n'est pas forcément la solution à tout. Et quand j'entends que 25 % des voitures uniquement s'arrêtent sur ce secteur, je ne suis pas du tout d'accord parce que c'est vrai qu'il m'arrive quelquefois de faire deux fois le tour pour trouver une place et dans ce cas-là je suis comptabilisé dans les 75 % qui tournent alors qu'en fait je souhaite m'arrêter.

**M. LE MAIRE :** Tu pourrais venir à pied parce que tu n'habites pas loin quand même.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Je ne travaille pas très loin mais j'habite loin ! Donc c'est un chiffre que je remets quand même en cause parce que mon exemple personnel fait qu'en fait je ne peux pas apparaître dans ces 75 % obligatoirement. J'aimerais rappeler que notre projet à nous, opposition, pour la place du Marché était tout à fait différent puisqu'on avait pris en compte ce principe qu'une bonne partie des gens souhaitent s'arrêter quand même au centre-ville et notre projet de parking souterrain place du Marché, c'était une partie supérieure qui était avec le marché mais également dégagée un petit peu à votre façon mais on avait quand même le marché qui était présent et la partie de circulation se faisait en souterrain depuis le Temple jusqu'à la rue Battant. C'était le projet qui existait donc pour nous à l'époque sachant qu'on tenait compte à la fois du fait que certains veulent se garer en souterrain et certains veulent se garer également en surface. Alors je crains pour le commerce parce que j'estime que le commerce au sein de Besançon ne marche pas excessivement bien. Je ne connais pas de commerçants à Besançon qui me disent c'est formidable, tout marche, on roule sur l'or et notre activité est formidable donc je pense qu'une baisse de circulation de 25 % sur ce secteur, c'est trop dangereux. Alors c'est sûr, la place sera belle, la place sera agréable mais sur le fond je crains que le peu de commerçants qui restent encore en ville et quand je parle de commerçants je parle de gens qui sont propriétaires de leur fonds de commerce, je ne parle pas des gens qui sont franchisés, je ne parle pas des banques ni des assurances, je crains qu'à moyen terme si ce n'est pas à court terme, on chasse tous les vrais commerçants du centre-ville et qu'on ne se retrouve dans la Boucle qu'avec des banques, des assurances, des fast-food, de la restauration rapide et des magasins en franchise. Eh bien, je suis désolé pour moi un centre-ville ce n'est pas ça. Je trouve qu'on fait là une démarche encore dans ce sens-là, qu'on veut ultra piétonniser le centre-ville, c'est bien de le piétonniser pour une partie mais je ne crois pas qu'on puisse aller au-delà d'un certain point. Vous voulez faire une ville sans voiture, vous voulez la campagne en ville, moi je crois que ce n'est pas l'objectif, et sans commerces au centre-ville, il n'y a plus aucune raison d'y venir, il n'y a aucune raison de faire qu'un centre-ville reste encore le cœur d'une ville.

**M. LE MAIRE :** Je ne peux pas vous laisser dire cela. On ne veut pas faire une ville sans voiture, on veut simplement une ville où les voitures ont leur place mais pas plus qu'elles ne doivent l'avoir. Vous savez très bien qu'une partie des voitures qui passent là ne s'arrêtent pas à Battant mais passent là pour sortir de la Boucle.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Elles viennent d'où alors ?

**M. LE MAIRE :** Elles sont en transit, c'est noté de façon très précise, et vous n'avez pas bien capté que nous allons changer les sens de circulation sur le quai de Strasbourg et le quai Veil Picard. Que le quartier Battant et les habitants de Battant ne s'y trompent pas, le quartier Battant va être desservi puisqu'on pourra venir depuis la Tour de la Pelote, tout l'Est de Besançon pourra venir sur le quartier Battant et sur ce secteur pour l'irriguer et le faire vivre ainsi que l'Ouest qui pourra venir par le quai Veil Picard. Donc nous avons la volonté effectivement de continuer à faire vivre ce secteur mais les voitures qui passaient là étaient des parasites, elles n'apportaient rien. Et puis c'est facile de dire, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, «on voulait faire ceci, on voulait faire cela». D'abord je rappelle quand même une nouvelle fois qu'entre les 1 050 places du parking qui vont être ouvertes dans un an plus les 250 - 300 places du parking Pasteur qu'il y aura à terme, on ne va pas «pinaller» sur les chiffres, plus Cusenier, il y aura dans ce secteur-là environ 1 400 places. Et puis il y a quelque chose Monsieur RENOUD-GRAPPIN qui est imparable ; je reçois tous les jours un communiqué d'information sur la pollution atmosphérique et ça vous ne pouvez pas vous battre contre. Si je prends par exemple celui qu'on m'a envoyé à 14 heures 15 le 20 septembre, ce n'est pas il y a des années lumières, il disait : attention dégradation de la situation, c'est-à-dire que si nous ne prenons pas des dispositions aujourd'hui, eh bien dans quelque temps, que vous le vouliez ou non, nous ne pourrions plus laisser venir les voitures au centre-ville car la qualité de l'air sera telle qu'on ne pourra plus y respirer. Aussi je pense qu'au contraire il est très responsable pour notre Municipalité de prendre des mesures sages en contrôlant l'accès aux voitures, tout en permettant que justement lorsqu'on ne peut pas faire autrement on y vienne. A titre

d'information, à Chailluz on avait 175 micro-grammes par mètre cube. Le seuil d'alerte c'est 180 c'est-à-dire que même à Chailluz on était limite. Alors on peut bien sûr phraser, dire la ville avec des voitures... Non ! Nous, nous prenons des mesures justement pour éviter qu'un jour nous soyons obligés de faire en sorte qu'il n'y ait plus de voitures à Besançon. Nous voulons trouver un équilibre pour que ceux qui doivent venir en voiture, parce qu'ils ont quelque chose à transporter ou parce qu'ils ont une mobilité réduite, puissent venir en utilisant les parkings, mais aussi pour que les autres effectivement fassent autrement. Ce bulletin mesurant la qualité de l'air est à votre disposition, je le reçois chaque jour sur mon bureau et il est temps qu'on s'en inquiète. Il ne faut pas se mettre la tête dans un sac et considérer qu'il n'y a pas de problème car tout malin qu'on est les uns les autres, le Préfet pourrait prendre des décisions d'interdiction de la circulation et nous n'y pourrions rien. Il n'y aura plus de voitures au centre-ville parce qu'on nous l'interdira.

**M. Alexandre CHIRIER :** Deux choses, la première question que j'avais prévue et une autre par rapport à l'intervention de M. ROIGNOT. Premièrement par rapport au concours d'architecte pour l'illumination, je voulais savoir s'il se fera après qu'ait été fait le choix de la minéralisation et de l'équipement du sol ou s'il se fera avant. L'objet de ma question c'est de savoir si on peut imaginer que les illuminations puissent partir du sol comme on le voit dans certaines villes. On en avait discuté je crois quand nous sommes allés en Suisse lors de l'exposition, des systèmes de jets d'eau illuminés qui font des animations justement à des moments où la place peut être un peu vide, donc j'aimerais savoir à quel moment ça se fera, si ça pourrait être intégré sur le sol.

Deuxième chose, le goût chacun a le sien et peut le penser mais je voudrais dire à M. ROIGNOT s'il imagine une sculpture moderne, que peut-être avant de faire un choix définitif là-dessus si la Ville s'oriente là, voir si on peut déplacer les triangles de Morlaix, pour les mettre au milieu de la place et qu'on se rende compte de ce que ça donne parce que je ne voudrais pas qu'on recommence ce type d'expérience. Je crois qu'il faut faire attention quand on a un patrimoine à pas non plus se tourner complètement vers la modernité et oublier le passé, simplement cette petite remarque un peu sous forme de boutade mais je crois qu'elle est importante parce que lorsque les choix sont faits, il est difficile d'y revenir et puis on a un peu tout gâché et je n'aimerais pas que ce soit le cas.

**M. LE MAIRE :** Merci, M. LOYAT vous répondra pour le concours. Ce que je peux vous dire quand même c'est que j'étais avec vous effectivement en Suisse et j'en garde un bon souvenir. Vous avez vu que dans le calepinage il y a un cadran qui n'est pas un cadran solaire comme Jean-Claude l'a dit mais le cadran d'une montre et j'ai demandé qu'on étudie la possibilité, justement comme vous le dites de permettre l'animation la nuit, qu'il y ait une espèce de cadran lumineux qui puisse utiliser cette place pour que dans la Ville de Besançon, capitale de l'horlogerie, capitale du temps, on ait quelque chose qui symbolise le temps qui passe. C'est une demande que j'ai faite aux services, alors ça peut être effectivement des points lumineux qui s'allument, je ne sais pas, mais c'est quelque chose qu'on va étudier parce que je pense qu'effectivement, comme vous, cela a un certain intérêt.

**M. Bernard LAMBERT :** Monsieur le Maire on a dit jusqu'à maintenant des choses intéressantes et elles sont intéressantes parce que, et j'ai le dossier sous les yeux, les objectifs généraux sont je crois diversifiés. Le premier est la redynamisation du quartier et on a mis en exergue l'activité commerciale qui doit être accentuée parce qu'elle est ancienne, riche et aussi forte, on peut le préciser en tant qu'utilisateur. Le deuxième objectif c'est de redonner à la place de la Révolution un véritable statut de place, ça aussi c'est important, ensuite valoriser le patrimoine et enfin poursuivre ou achever la mise en œuvre du PDU. Ce que j'observe, c'est qu'on a là des objectifs qui se contredisent et je crois que la consultation telle qu'elle va être lancée doit être réalisée d'une manière très fine et l'exercice est difficile parce qu'on aura des avis et des oppositions dans les différents commentaires qu'on pourra observer.

Deuxième remarque, sur les propos de présentation de nos collègues Jean-Claude ROY et Michel LOYAT, présentation très riche mais rapide. Ce que je voudrais savoir c'est si la mission du Cabinet TRANSITEC était nécessaire ? Parce que quand Jean-Claude ROY précise l'importance des flux de voitures ou de bus qui traversent le pont Battant pour sortir du quartier et qu'une partie de ces bus ou de ces voitures ne rentrent pas sur Battant, fallait-il prendre attache avec un Cabinet suisse apparemment de Lausanne pour avoir ce résultat ? On a Monsieur le Maire des services techniques, on le dit tout le temps, et on les vante et je le souligne et je le répète, les services techniques à la Ville sont compétents, n'était-il pas opportun justement de solliciter nos propres services pour avoir ce résultat parce que tous les Bisontins le disent et vous devez le savoir Monsieur le Maire quand on sort du pont Battant, on ne va pas systématiquement rentrer dans le quartier Battant parce qu'on accède à Battant par le haut.

**M. LE MAIRE** : C'est ce que je viens de dire.

**M. Bernard LAMBERT** : Donc TRANSITEC pourquoi ? Et peut-être, question subsidiaire, quel a été le montant de la prestation du Cabinet TRANSITEC parce qu'on l'a tous à l'esprit, je l'entendais murmurer à côté de moi, l'importance du coût de la consultation pour le TGV et les résultats qu'on en a obtenus.

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'il faut rester sérieux. On ne va pas refaire une opération avec un bulletin de vote ; une enquête va être faite avec un registre qui va être ouvert, ça coûtera le prix du registre et de la communication pour que les gens viennent. Quant au coût de la prestation du Cabinet TRANSITEC, Jean-Claude ROY vous le dira tout à l'heure. Il y a une chose que j'ai oublié de dire à Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN concernant le Musée, il n'a pas dû être attentif Me RENOUD- GRAPPIN car j'ai dit que bien sûr nous allions travailler sur la façade du Conservatoire et la façade du Musée et qu'ensuite nous allions devoir travailler sur l'animation au niveau de ce Musée. J'ai précisé que dans un premier temps nous allions retirer les mosaïques vertes, ensuite nous réfléchirons : faut-il ou pas, pouvons-nous ou pas réouvrir les fenêtres, on verra cela avec le Conservateur du Musée mais bien sûr nous allons travailler sur la partie animation de ce Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie qui va être aussi le point central et remis en valeur. Vous savez j'ai été surpris lorsqu'il y a quelque temps, une personne qui passait là m'a dit : c'est bien que vous ayez ôté le marché couvert en plexi-glace parce que, et je vous assure que c'est vrai, je viens de m'apercevoir qu'il y avait un musée là. Bien sûr, j'étais un peu abasourdi mais (rires)... non ce n'est pas l'ancien maire qui a dit cela ! mais c'est vrai que j'étais un peu abasourdi. Cela veut dire que le Musée des Beaux-Arts va être complètement remis en valeur par cet accès sur la place. Je passe la parole à M. BONNET, puis Jean-Claude ROY et Michel LOYAT vous répondront.

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire je serai assez bref dans la mesure où le débat a été assez large et je crois que cette question qui concerne le cœur de notre ville justifie un tel débat. Je voudrais apporter quelques précisions sur notre vote parce que vous avez préjugé de notre vote en répondant à Françoise BRANGET qu'on était contre tout. Or je rappelle que nous ne sommes pas contre tout, vous savez très bien que beaucoup de dossiers présentés ici sont votés à l'unanimité, que nous avons nous le souci de l'intérêt des Bisontins également. Nous n'avons peut-être pas la même conception de l'intérêt des Bisontins et il vous arrive d'avoir tort contrairement à ce que vous pensez donc dans ces cas-là on s'oppose, mais il vous arrive d'avoir raison et on partage votre avis.

Alors il est question de réaménager la place de la Révolution et de relancer une concertation préalable, on ne peut qu'être d'accord. Ceci dit, si on dit oui ce soir, ce ne sera pas quitus à un projet dans son ensemble pour lequel on a largement débattu et qui revient ce soir aussi, projet Marché Beaux-Arts avec toutes les interrogations qu'on a pu avoir et qu'on a encore quant à l'économie globale du projet comme Jean-Paul entre autres l'a rappelé quant à la question du stationnement. Donc oui au réaménagement de la place dans son principe, oui surtout à une concertation mais pas oui au projet dans son ensemble et pas oui à l'avenir forcément suivant comment vous répondrez à la concertation.

**Mme Françoise BRANGET** : Tout à l'heure, vous n'avez pas voulu comprendre mais quand on parlait de l'ancien projet qui nous avait été présenté il y a quelque temps et soumis à consultation des habitants de la Boucle par exemple, il a toujours été question de petits pavés, des pavés semblables à ceux qui ont été installés devant le Marché Beaux-Arts et dans la rue Gustave Courbet.

**M. LE MAIRE** : C'est toujours cela.

**Mme Françoise BRANGET** : Parce que ceux-là, nous les avons choisis ensemble, je m'en souviens.

**M. LE MAIRE** : C'est toujours ceux-là Madame BRANGET.

**Mme Françoise BRANGET** : Dans ce présent projet, ce futur aménagement il est question de grandes dalles de 60 x 80. Je suis désolée, les pavés qu'on avait vus à cette époque-là ne faisaient pas 60 x 80. Donc il y a quand même changement et vous avez dit tout à l'heure vous-même que vous les aviez déjà achetés, alors qu'est-ce qu'on a acheté, des petits ou des grands ?

**M. LE MAIRE** : Ce sont les mêmes. Vous imaginez bien qu'on a commencé à repaver au bout de la rue Gustave Courbet et qu'on va continuer, on ne va pas changer les pavés en cours de route, d'autant plus que nous les avons choisis ensemble. Comment pourrais-je remettre un choix que nous avons effectué les deux ?

**Mme Françoise BRANGET** : On était plusieurs mais ceci dit, pourquoi est-il question dans le rapport de grandes plaques de granit ? J'ai entendu M. LOYAT à la commission la semaine dernière parler de plaques de 60 x 80.

**M. LE MAIRE** : Parce que je crois Madame, d'après les signes que me fait le Directeur des Services Techniques, qu'il y aura des morceaux de pavés pour marquer des bordures, par exemple le long de la route la voie bus il y aura peut-être des morceaux de pavés un peu plus longs pour marquer la séparation ou pour faire le calepinage. Maintenant vous êtes rassurée ? Très bien mais ce n'est pas le fond du problème quand même.

**M. Jean-Claude ROY** : Je crois qu'on va se partager les réponses avec Michel. A ce que Mme BRANGET posait comme question, le passage des piétons par rapport à la nouvelle organisation, je vais réexpliquer qu'il ne faut pas confondre le bilan, c'est-à-dire que c'est bien trois quarts des véhicules en transit aujourd'hui et un quart intéressé par Battant mais dans la nouvelle organisation, il ne subsistera sur le pont Battant que 1 000 véhicules par jour dont 350 bus. Donc il vaut mieux être piéton avec 1 000 véhicules par jour qu'avec 9 000, ça c'est clair. Pour les chiffres du stationnement, on ne va pas faire un débat de chiffres ce soir parce qu'il y aura un dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal du mois d'octobre. Simplement on a conservé 130 places après la démolition de la halle et on offre 600 places de plus, pour le reste on n'a rien changé donc on peut faire tous les calculs qu'on veut, ce sera moins 130 plus 600.

Par rapport à ce qu'on offre pour le multiplexe, nous travaillons avec M. KIEFFER pour rechercher un partenariat. Nous le recherchons à la fois sur le stationnement notamment en soirée et nous le recherchons avec lui pour le déplacement avec la CTB et les bus urbains Ginko. Donc nous travaillons en étroite collaboration dans l'esprit de ce que nous avons mis en place comme partenariat sur le stationnement à l'Opéra-Théâtre. Ce sont des choses qui ont beaucoup avancé ces dernières semaines. Pour ce qui concerne Mégarama, Madame WEINMAN, et là je prends ma casquette communautaire, nous desservions École-Valentin avec la ligne 34 et nous avons alors un bus de moyenne capacité. Depuis Ginko nous avons dû pour desservir Mégarama jusqu'à 20 heures mettre un bus standard et nous avons acheté un nouveau bus qui offrira au standard 20 places supplémentaires, c'est-à-dire que sur

cette ligne-là nous augmentons tous les six mois la capacité de cette ligne et en places offertes dans le véhicule et en cadencement, et c'est une étude qui va se continuer cette année pour le service de la rentrée de 2004. Donc nous ne laissons pas tomber.

Pour le PDU, je suis content qu'Éric ait souligné qu'on avait fait la moitié du chemin. Le PDU c'est sur dix années, en deux étapes et sur deux ans avoir fait la moitié du chemin c'est quand même intéressant. Mais c'est vrai qu'en ce qui concerne le retournement des bus rien n'est figé. Simplement je dirais que l'originalité du réseau bisontin a fait qu'en 1974 on avait 66 voyages par an et par habitant. Aujourd'hui nous sommes passés à 180 voyages par an et par habitant. Ce réseau a donc une consistance, il s'est construit par son originalité et il rend un service performant à la population. Donc rien n'est figé, absolument rien, simplement nous lançons à la Communauté, et vous le savez puisque tout le monde siège à la Communauté, une étude de pertinence et de faisabilité d'un transport en commun en site propre associé à une étude parc-relais et ça nous permettra aux uns et aux autres de mieux apprécier ce qu'il conviendra de faire dans les prochaines années.

Par rapport à M. LAMBERT, est-ce que l'étude TRANSITEC était nécessaire ? Bien sûr qu'elle était nécessaire, c'est un bureau d'études qui travaille avec les services de la Ville depuis plusieurs années et qui connaît tous les flux et les reflux de cette ville. Bien sûr, les services ont été associés mais le cabinet d'études avec sa manière de travailler et ses systèmes d'informatique, a une appréciation de tous les carrefours en terme de voirie, de tous les carrefours en terme de carrefours à feux et puis surtout d'effet de report ensuite dans l'organisation globale d'une circulation sur le périmètre complet de la ville. Le coût de cette étude est de 15 000 €, ce qui n'est pas très cher, 15 000 € pour ne pas faire d'erreur. Vous savez combien coûte un rond-point ? C'est quelque chose de phénoménal. Si on se plante dans l'aménagement des futurs carrefours, si on se plantait dans un rond-point futur, c'est bien d'autres sommes qu'on engloûterait.

J'ajouterai à l'excellent discours du Maire tout à l'heure, en réponse à M. RENOUD-GRAPPIN sur la place de la voiture, qu'aujourd'hui c'est un problème de société qui nous est vraiment imposé, c'est soit on ferme les yeux ou on met la tête dans le sable et on laisse le nombre de véhicules augmenter chaque année de 2 à 3 %, soit on essaie d'organiser une mobilité mixte aujourd'hui qui prenne en compte tous les modes de déplacement. La voiture a sa place mais seulement sa place et elle cède un peu aux autres modes, les piétons, les cyclistes, tous les autres systèmes, le transport public, une nouvelle manière de se déplacer dans le XXIème Siècle. C'est ça l'enjeu qui nous est posé et on le prend à bras le corps de la manière qui vous a été présentée ce soir.

**M. LE MAIRE :** Et j'ai l'impression cher Monsieur RENOUD-GRAPPIN que par exemple les samedis sans voiture sont loin de déplaire aux commerçants bisontins qui nous en réclament de plus en plus. Il suffisait de se promener dans la rue samedi après-midi pour voir combien il y avait du monde en ville. Merci Jean-Claude ROY et merci encore pour ce que tu as fait et puis Michel LOYAT, une conclusion courte comme il sait les faire.

**M. Michel LOYAT :** Une conclusion courte, enfin pas trop longue en tout cas qui d'ailleurs n'est pas vraiment une conclusion puisque c'est le début d'une concertation. Donc déjà un constat, le débat est lancé et je crois qu'il est bien relancé puisqu'il s'agit d'une concertation qui avait déjà eu lieu. Nous avons approuvé un projet et là nous relançons la concertation sur certains points, pas sur l'ensemble d'ailleurs. Les travaux sur les rues sont en cours et nous conservons bien entendu, avec ce nouveau parti d'aménagement, la philosophie globale du précédent projet. Je crois qu'il est important de le rappeler, qu'il s'agisse du traitement global unitaire de façade à façade pour la place, du traitement piétonnier également de cet espace et là nous sommes à l'opposé d'un bricolage additionnant des demandes multiples. Alors peut-être compromis, en tout cas je dirais plutôt qu'il y a un équilibre et que ce parti d'aménagement, comme le précédent, trouve sa qualité parce qu'à mon sens il est caractérisé par la

force, la cohérence et l'unité de traitement et c'est d'abord cela qui, me semble-t-il, est important. Ce parti donc est aussi caractérisé et là ce sont certains changements, par un souci d'équilibre, équilibre entre ce qu'il rend possible pour les manifestations diverses, pour le marché, alors effectivement la place de la Révolution c'est aussi et c'est évidemment aussi la place du Marché, mais également équilibre avec cette convivialité au quotidien et là il y a des interrogations qui se sont exprimées d'ailleurs je crois ce soir, par exemple sur les arbres. Alors arbres ou pas arbres ? J'entends les arguments des uns et des autres et je ne donnerai d'ailleurs pas mon avis ce soir. Ce que je rappellerai en revanche, c'est qu'il n'y a pas deux partis d'aménagement qui sont proposés ce soir, il y a un parti d'aménagement avec sa logique, avec sa cohérence, avec sa philosophie qui, je le rappelle, est essentiellement minéral, mais avec possibilité de quelques arbres ou au contraire on maintient ce qui avait été approuvé en février, c'est-à-dire un parti pris totalement minéral. Mais il y a bien, je le répète, une logique d'ensemble et c'est en tout cas comme cela que les choses sont présentées. Par rapport à la fontaine également, s'il y a des ouvertures et c'est plus ouvert effectivement que pour la précédente concertation préalable, je crois qu'il faut mesurer ces ouvertures. La fontaine, on le voit bien avec le calepinage, on l'a bien vu avec les images de synthèse, la fontaine a un positionnement central et là aussi je crois que c'est un élément de la force de ce nouveau calepinage qui est présenté. Alors à partir de là est-ce qu'il s'agira de la fontaine Delacroix mais qui dans ce cas-là devra retrouver un éclat parce qu'aujourd'hui je dirais que sa mise en eau ne plaide peut-être pas complètement en sa faveur, donc fontaine Delacroix véritablement mise en valeur, ou bien une fontaine contemporaine, je ne reviens pas sur ce débat, là aussi des avis se sont exprimés.

Concours de mise en lumière, il y a eu une question par rapport à ce concours, la réponse je crois est simple et elle apparaît dans la délibération qui vous est soumise. Effectivement, il est bien proposé de lancer un concours pour la mise en lumière, cela vient je crois au troisième ou au quatrième point parce que le premier point c'est bien entendu la validation des principes du nouveau plan d'aménagement et nouveau plan de circulation et c'est à partir de cela qu'il est concevable dès aujourd'hui, en tout cas dès demain s'il y a une majorité dans ce sens pour lancer un concours de mise en lumière. Sur les pavés, je crois que maintenant les choses sont claires. Les pavés sont commandés, certains sont déjà mis, on peut d'ailleurs en apprécier la qualité. Il y a aussi des dalles parce que tout simplement dans le parti précédent il y avait également une composition avec des dalles, donc c'est simplement composé différemment.

Je terminerai sur la concertation. D'une certaine façon on a presque l'impression qu'elle a commencé ce soir, en tout cas il y aura une concertation active au mois d'octobre et de novembre avec une exposition qui sera un bon support au débat. Néanmoins je crois qu'il faut rappeler la responsabilité des uns et des autres. Les attentes par rapport à la place sont fortes et c'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas escamoter le débat. Les attentes sont fortes mais il faut également décider, avec le souci du calendrier, le Maire l'a rappelé tout à l'heure. Et j'ai envie de terminer en disant qu'il ne faut peut-être pas tout attendre de la place de la Révolution. Et ça n'est pas bien sûr minorer son rôle. Il y a dans la Boucle d'autres espaces et il y a une complémentarité avec la place de la Révolution. Il y a des petits squares, il y a des places traversées au milieu par des voies de circulation, il y a des promenades qui ne sont d'ailleurs pas exactement ce que l'on appelle des places, il y a aussi des espaces en devenir, je pense au port fluvial, je pense aux espaces du secteur de Saint-Jacques avec des transformations possibles. Donc je crois que si nous attendons trop de la place de la Révolution, on risque d'oublier ce qui peut faire un parti d'aménagement avec une logique d'ensemble.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie Michel. Pour terminer vraiment très rapidement je voudrais redire quand même que nous serons vigilants sur les délais. La nouvelle desserte des transports en commun c'est pour la rentrée 2004, c'est-à-dire dans un an, ça c'est une chose, et cette place-là il est clair que je souhaite qu'elle soit finie d'aménager en 2005. Donc ça n'est pas un projet pour les décennies à venir et je voudrais aussi qu'au-delà de la dimension des pavés sur lequel on a largement échangé, on retienne de ce débat, surtout que nous allons offrir une nouvelle place aux Bisontines et aux Bisontins pour au moins un siècle. C'est cela qu'il faut retenir même si comme l'a très justement dit Michel c'est un élément parmi

d'autres et il me semble qu'on a tous intérêt à ce que ce projet se fasse. Les idées des uns et des autres sont tout à fait respectables à partir du moment où elles sont constructives et c'est ensemble qu'on peut marquer de notre empreinte cette ville. Dans un siècle ou deux, il ne restera pas grand chose des passe d'armes entre Jean ROSSELOT et Jean-Louis FOUSSERET ou Françoise BRANGET ou d'autres mais si on a réussi cette place, je crois que quelque part on pourra être fier de ce qu'on a fait ici».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Urbanisme (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.*